

Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage

Face aux controverses, la Charte met en avant les services rendus par l'élevage à la société

Viande rouge cancérigène, pollution des eaux, bien-être des animaux, émissions de gaz à effet de serre, utilisation d'antibiotiques... Ces sujets sont autant de controverses plus ou moins récentes et récurrentes dont le principal accusé est l'élevage. Si les mises en cause de l'élevage ne sont pas nouvelles, elles bénéficient aujourd'hui d'une diffusion large et facilitée par les médias et les réseaux sociaux. Face à ce constat et en amont de la COP21, les acteurs de la Charte se sont mobilisés pour rappeler l'importance de l'élevage pour l'équilibre de nos territoires.

Suite à la crise de la vache folle, au début des années 2000, les éleveurs bovins, laitiers et allaitants, ont créé la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage. 95 000 éleveurs français y adhèrent et se sont engagés sur plus de 40 pratiques qui concernent l'identification, la santé du troupeau, l'alimentation, la qualité du lait, le bien-être et la sécurité ainsi que l'environnement. L'objectif de la Charte est de mettre en avant le savoir-faire des éleveurs afin que la filière puisse communiquer sereinement vis-à-vis du public. La démarche, née au début des années 2000, évolue constamment afin de prendre en compte les nouvelles attentes de la société.



En 2015, dans le cadre de la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage, et en préparation de la COP21 qui s'est déroulée à Paris en décembre dernier, les acteurs de la démarche ont souhaité promouvoir les services rendus par l'élevage à la société. Ces services sont représentés sur la fleur ci-contre et classés dans 4 thématiques principales, quels que soient le système de production et la localisation géographique des exploitations.

Afin de rappeler aux éleveurs la richesse de leur métier et la nécessité du maintien de leur activité sur le territoire, une plaquette présentant la diversité des services que l'élevage et les éleveurs rendent à la société a été réalisée et sera distribuée à

l'ensemble des éleveurs engagés dans la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage.

La Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage tente ainsi de répondre au besoin de connaissance et de reconnaissance de la filière pour légitimer les éleveurs dans leurs rôles, montrer les services qu'ils rendent, tout en rassurant les consommateurs sur la volonté réelle des acteurs de la filière à prendre en compte leurs attentes.

GIE Promotion de l'élevage

Pour plus d'informations sur la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage :

www.charte-elevage.fr/

www.vacheverte.fr/